



## Droit de transformation de l'assurance invalidité de longue durée

La main-d'œuvre d'aujourd'hui est plus mobile que jamais. Les travailleurs canadiens changent non seulement d'emploi fréquemment, mais aussi de carrière. Désormais, on ne passe plus 30 ans au sein de la même compagnie. Dans ce contexte, qu'advient-il du régime de protection du revenu d'un employé lorsque celui-ci quitte son emploi ? Dans la plupart des cas, l'assurance prend fin, laissant l'employé sans protection.

*Notre assurance collective  
invalidité de longue durée  
comporte un droit de  
transformation qui permet  
à une personne de  
transformer l'assurance  
collective en une police de  
protection du revenu dont il  
est le titulaire.*

L'assurance transformée peut être différente de l'assurance collective offerte par l'employeur.

- Indemnité de 60 %
- Définition axée sur l'exercice de la « propre profession » pendant deux ans
- Délai de carence de 180 jours
- Période d'indemnisation jusqu'à 65 ans
- Jusqu'à 4 000 \$ par mois sans preuve médicale (6 000 \$ avec preuve)
- Taux basés sur des tranches d'âge de 5 ans, unisexes.

Non seulement aucune preuve d'emploi futur ou de gains éventuels n'est exigée au moment d'exercer le droit de transformation de RBC Assurances®, mais cette disposition du contrat ajoute un élément de souplesse en ce qui concerne les arrangements de départ. Le droit de transformation doit faire partie d'un contrat d'assurance collective en vigueur depuis 12 mois consécutifs auprès de l'employeur avant que l'employé puisse l'exercer.

Le droit de transformation de RBC Assurances offre une protection transférable et ininterrompue, adaptée à la mobilité de la main-d'œuvre d'aujourd'hui. Ce n'est là qu'un autre exemple de nos solutions adaptées aux besoins de votre entreprise et de vos employés.

### À propos de RBC Assurances

RBC Assurances, par le biais de ses filiales d'exploitation, notamment la Compagnie d'assurance vie RBC, fournit une gamme étendue de produits d'assurance crédit, vie, maladie, voyage, habitation, auto et réassurance à plus de cinq millions de clients en Amérique du Nord. Se classant parmi les dix premiers producteurs d'assurance vie au Canada, RBC Assurances offre toute une gamme de solutions en matière d'assurance vie et maladie destinées aux particuliers et aux groupes, notamment des contrats d'assurance vie temporaire, vie universelle, maladies graves, soins de longue durée ainsi que des régimes d'avantages sociaux collectifs. Ces produits sont distribués par le biais de plus de 7 000 courtiers indépendants affiliés à des producteurs, des sociétés de planification financière et des maisons de courtage ainsi que par ventes directes et par l'intermédiaire des représentants du Réseau producteurs de carrière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site  
<http://www.rbcassurances.com/canada>

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisées sous licence.



**RBC**  
Assurances